



Arbois
JURA

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le 24/09/2025

ID : 039-213900137-20250923-D_33_25-AU



DECISION 33/25

Objet : Travaux d'améliorations et modification du fonctionnement de la station d'épuration d'Arbois liés au changement de délégataire pour l'assainissement collectif.

La Mairie de la Ville d'Arbois,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 04 mars 2024, délégrant à Mme la Maire toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le contrat de délégation par affermage des services publics d'assainissement collectif signé le 15 juillet 2025

DECIDE

de retenir la SOGEDO, 22 Rue Childebert – CS 15177 – 69291 Lyon Cedex 2, pour un montant de 18 570 € HT soit 22 284 € TTC

Arbois, le 23 septembre 2025

La Maire,

Valérie DEPIERRE